

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE
POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN DE 143 M² POUR L'EXPLOITATION
D'UNE ECOLE DE PLANCHES A VOILE – ARRIERE PLAGE DES CHARMETTES
DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

La Commune met à disposition un terrain d'une superficie de 143 m² sis arrière plage des Charmettes, à SIX FOURS LES PLAGES qu'elle souhaite destiner à l'exploitation d'une école de planche à voile. La Commune lance une procédure de mise en concurrence afin de mettre à disposition ce terrain.

Aucune vente de produits alimentaires ou boissons ne sera autorisée sur cet espace.

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LA CONVENTION

Commune de SIX FOURS LES PLAGES

B. P 97

83183 SIX FOURS CEDEX

Téléphone : 04.94.34.93.96

OBJET : Mise à disposition d'un terrain de 143 m² pour l'exploitation d'une école de planche à voile. L'occupant pourra installer 2 modules démontables aux emplacements fixés sur le plan.

LIEU D'EXECUTION : Domaine public maritime, arrière plage des Charmettes - Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES

DUREE : La durée est fixée à 3 ANS à compter du 1er janvier 2025.

REDEVANCE : En contrepartie du droit d'occuper le Domaine Public Maritime, l'occupant devra s'acquitter auprès de la Commune d'une redevance de 4 500 euros pour l'année 2025. Elle est révisable annuellement selon l'indice INSEE des prix à la consommation ensemble des ménages hors tabac.

L'attributaire aura à sa charge les abonnements et consommations d'eau, d'électricité et téléphone, en cas de branchement.

PRESENTATION DES OFFRES : Les offres peuvent être présentées par une personne physique en nom propre ou par une personne morale. Les candidats devront présenter des garanties professionnelles et financières.

RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Il peut être obtenu :

- sur le site officiel de la Ville de SIX FOURS LES PLAGES (<https://www.ville-six-fours.fr>) ,rubrique "services en ligne" puis "documents en ligne" puis "autorisation occupation Domaine Public/avis de mise en concurrence".

- ou bien obtenu à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville de SIX-FOURS-LES-PLAGES

Service Affaires Générales

Résidence Mistral

135 rue de la cauquièrre (1^{er} étage)

83140 SIX FOURS LES PLAGES

Tél. : 04.94.34.93.96

Horaire d'ouverture du bureau : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

CRITERES DE CHOIX DU CANDIDAT :

Les critères de choix sont les suivants par ordre décroissant d'importance :

- Valeur technique (60%)
- qualité des prestations offertes aux usagers (40%)

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Le lundi 8 Juillet 2024 à 12h

Le dossier devra être transmis sous pli fermé à l'adresse par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

- soit transmis par lettre recommandée avec accusé de réception à :

MAIRIE DE SIX - FOURS - LES - PLAGES
Service Gestion du Patrimoine
Hôtel de Ville
Place du 18 juin 1940 BP 97
83 183 SIX FOURS LES PLAGES CEDEX

- soit déposé contre récépissé **pendant les heures de bureau : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h**

MAIRIE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES
Service Affaires Générales
Résidence Mistral
135 rue de la cauquière (1^{er} étage)
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure limite de remise des offres sont irrecevables.

L'enveloppe cachetée devra porter la mention suivante : « **Mise à disposition d'un terrain de 143 m² pour l'exploitation d'une école de planche à voile situé sur le domaine public maritime – Arrière plage des Charmettes** »

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Une commission ad'hoc composée de trois élus désignés par le Maire de la Commune choisira l'attributaire ou les attributaires.

DATE D'ENVOI DE LA PUBLICATION : le 11/06/2024